

MAIRIE DE BOUVILLE

76360 BOUVILLE



Tel : 02.35.91.27.59 - Fax : 02.35.91.90.07

Compte rendu de la réunion ordinaire du conseil municipal Du mardi 10 avril 2018 à 20H, dans la Salle des réunions de Bouville.

L'an deux mille dix-huit, mardi 10 avril, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique ordinaire, sous la présidence de Mme Chantal VERHALLE, Maire.

Date de convocation 03/04/2018

Date affichage : 03/04/2018

	Présent	Absent	Procuration
<i>VERHALLE Chantal</i>	X		
<i>HUET François</i>	X		
<i>BERTAUX Bernard</i>		X	
<i>BARDEL Brigitte</i>		X	C Verhalle
<i>LIBERGE Guillaume</i>		X	P Fabulet
<i>LINDENMANN Anne</i>	X		
<i>MALHERBES Sacha</i>		X	A Clatot
<i>DUTARTRE Séverine</i>	X		
<i>GRANDSIRE Dominique</i>	X		
<i>CLATOT Alban</i>	X		
<i>MARETTE Isabelle</i>	X		
<i>FABULET Philippe</i>	X		
<i>ELIOT Christel</i>	X		
<i>VIANDIER Ginette</i>	X		

Secrétaire de séance : Mme LINDENMANN

ORDRE DU JOUR

- Présentation du plan de proximité locale par la gendarmerie
- Taux d'imposition des taxes directes locales
- Fiscalisation des participations aux syndicats
- Subventions aux associations 2018
- Budget primitif 2018
- Affaires en cours
- Divers

Présentation du plan de proximité locale par la Gendarmerie de Pavilly

Madame le Maire donne la parole à Mme LEJA gendarme à Pavilly qui présente la police de sécurité du quotidien mis en place depuis le 1^{er} février 2018 pour 4 années. Mme Pépin, gendarme à Pavilly est également présente.

Mme LEJA explique que le but de cette police de sécurité du quotidien est de renouer le contact avec les élus du territoire ainsi qu'avec les commerçants, les écoles et d'une façon générale avec la population.

Une adresse mail et des numéros de téléphone spécifiques sont disponibles pour les maires de chaque collectivité.

Le compte rendu du précédent conseil municipal du 19 mars 2018 est approuvé à l'unanimité

TAXES DIRECTES LOCALES TAUX D'IMPOSITIONS 2018

Madame le Maire explique que les taux d'imposition de la communauté de communes de Caux Austreberthe vont augmenter en 2018 en raison du transfert des compétences GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) de la compétence des ordures ménagères (depuis le 1^{er} janvier 2017) et du coût des frais de fonctionnement.

Madame le Maire présente un document contenant différentes simulations des taux d'imposition communaux et propose de conserver les mêmes taux que ceux qui ont été appliqués en 2017.

Une discussion est engagée et il est ensuite procédé au vote :

- 7 voix sont Pour la diminution des taux d'imposition de 5%
- 6 voix sont Pour la conservation des taux d'imposition 2017
- 0 Abstentions

Par conséquent, les taux d'imposition suivants sont adoptés par le conseil municipal (7 voix Pour contre 6) pour l'année 2018 :

- Taxe habitation : 15,38% ;
- Taxe foncière bâti : 20.38%
- Taxe foncière non bâti : 44,90%
- CFE : 17,23%.

PARTICIPATION COMMUNALE AU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT AUSTREBERTHE ET SAFFIMBEC (SMBVAS)

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que la participation due au SMBVAS dont dépend la commune ne fait plus l'objet de fiscalisation depuis 2011.

Le conseil municipal réitère, à l'unanimité, la décision d'inscription au budget primitif 2018, à l'article 6554, de la participation au syndicat SMBVAS. En conséquence, cette participation communale ne sera pas fiscalisée en 2018.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2018

Madame le Maire distribue aux conseillers municipaux une feuille récapitulative des différentes subventions que la commission finances propose d'attribuer en 2018.

Madame le Maire rappelle que le versement des subventions ne sera effectivement réalisé que si une demande écrite et un bilan financier ont été donnés par l'association.

Après discussion, le conseil municipal décide à l'unanimité d'allouer les subventions suivantes pour l'année 2018 :

<u>-Comité des Fêtes</u>	1500
<u>-A.S.Bouville Fréville.</u>	2000
<u>-Foyer Rural:</u>	1500
<u>-Club du 3^{ème} Age</u>	1300
<u>-Coopérative scolaire</u>	1200
<u>-ACPG – CATM</u>	400
<u>-Resto du Cœur</u>	800
<u>-Agir avec Becquerel</u>	400
<u>-Association « Ensemble avec Maël »</u>	500
<u>-Association « Clic de l'Austreberthe »</u>	250
<u>-Ecole de musique :</u>	1800
<hr/> Total	11 650

DESTRUCTIONS DES NIDS D'INSECTES

Le conseil municipal décide

- de renouveler pour l'année 2018 la participation communale de 40 euros par foyer sur présentation d'une facture d'intervention pour destruction de nids d'insectes (frelons, guêpes etc..) et effectuée par une entreprise privée de leur choix.

- de porter la participation communale à la moitié de la facture si celle-ci dépasse 80 euros avec un plafond de participation communale de 100 euros ;

- d'instaurer pour l'année 2018 une participation communale de 40 euros par foyer et une seule fois par an sur présentation d'une facture de raticides.

Une somme est inscrite à cet effet au compte 658821 du budget primitif 2018.

TRAVAUX AVEC LE SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE DE LA SEINE MARITIME (SDE 76)

Dossier EP 2017 -0- 76135 – M354

Madame le Maire présente le projet préparé par le SDE76 pour l'affaire numéro EP – 2017-0-76135-M354 CLE N°7 et désigné « Résidence Jean Vauquelin, Croix de Pierre et Route de Bélintot dont le montant prévisionnel total s'élève à 17 091.76 euros TTC et pour lequel la commune participera à hauteur de 6 512.41 euros TTC.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- D'adopter le projet cité ci-dessus
- Décide d'inscrire la dépense d'investissement au budget communal de l'année 2018 pour un montant de **6 512.41 euros** TTC.
- De demander au SDE76 de programmer ces travaux dès que possible;
- D'autoriser Mme le Maire à signer tout acte afférent à ce projet, notamment la convention correspondante à intervenir ultérieurement.

BUDGET PRIMITIF 2018 DE LA COMMUNE

Le conseil municipal examine le Budget Primitif 2018 qui est adopté à l'unanimité.

Il s'établit comme suit :

Fonctionnement	
Dépenses et recettes	1.032 442.06
Investissement	
Dépenses – Recettes – R.A.R	1 865 858.12

Total	2 898 300.18

EXTENSION DE LA REGIE DE LA SALLE COMMUNALE

Madame le Maire informe le conseil municipal que la régie de la salle communale peut être étendue afin de recevoir les recettes liées à la fête Sainte Anne qui aura lieu le 25 et 26 août 2018.

Le conseil municipal doit donc délibérer pour décider de cette extension en fixant les recettes prévues.

Une discussion est ouverte et le conseil municipal décide à l'unanimité d'étendre la régie de la salle communale à la fête du village dite « Sainte Anne » afin d'encaisser les participations financières des coureurs à pied, des exposants de la foire à tout et du marché gourmand.

Le conseil municipal décide à l'unanimité des tarifs suivants :

- marché gourmand et la foire à tout : 3 euros le mètre
- course à pied : 3 euros pour un enfant, et 8 euros pour un adulte
- marche athlétique : 6 euros
- marche randonnée : 3 euros

Un supplément de 2 euros sera demandé pour les inscriptions le jour même de la course ou marche athlétique.

Les dépenses liées à la fête Sainte Anne seront imputées sur le compte 6232

DIVERS AFFAIRES EN COURS

-Le service urbanisme de la communauté de communes de Caux Austreberthe a instruit 14 dossiers pour la commune de Bouville (6 déclarations préalables et 8 permis de construire).

-la population au 1^{er} janvier 2018 est de 983 habitants.

-le service de l'urbanisme de la communauté de communes de Caux Austreberthe a répondu sur le périmètre de constructibilité du terrain dit « Mauger » au regard de l'exploitation agricole situé à côté. La réflexion sur un projet de construction sera à poursuivre.

-Certains riverains du Clos de l'Orangerie se plaignent des nuisances sonores engendrés par la circulation routière sur la route menant à Blacqueville.

-le prochain conseil municipal est fixé le jeudi 24mai 2018.

La séance est levée à 22h30.